

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 21 février 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAGHER Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie, CARTIGNY Pierre-Alexis

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
WAYENBURG Aymeric

**Avaient donné procuration** :

M. ARSCHOOT Dominique à Mme DELPORTE Marie-Françoise  
Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu

**Assistait à la séance** : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

**FINANCES****Rapport d'Orientation Budgétaire**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 15 février 2024

Date de réception en préfecture : 27 février 2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 27 février 2024

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024****FINANCES****Rapport d'Orientation Budgétaire***Préambule*

Un rapport d'orientation budgétaire élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération a servi de base aux échanges du Conseil Municipal.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la commune suite à la présentation du rapport.

Le Quorum constaté,

Le Conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,

**Vu** la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République instaurant le débat d'orientation budgétaire préalablement au vote du budget,

**Vu** la loi n°2015-771 dite « loi NOTRE » du 7 août 2015 modifiant les dispositions relatives au DOB. Désormais, le DOB donne lieu à l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui est présenté au Conseil municipal. Cette présentation donne lieu à débat puis à vote.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Considérant que l'objectif du débat d'orientation budgétaire est de proposer les orientations de la ville de Sainghin-en-Weppes en termes de nouveaux projets, d'investissement et d'endettement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur POULLIER Bernard, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal,**

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

